



Animateur référent
Marie-Laure BLANC
FREDON BN
02.31.46.96.53
ml.blanc.fredonbn@wanadoo.fr

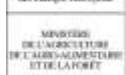
Animateur suppléant
Marielle SUIRE
CA 76
02.35.59.47.50
marielle.suire@seine-maritime.
chambagri.fr

Directeur de la publication
Daniel GENISSEL
Président de la Chambre
régionale d'agriculture de
Normandie

**BSV consultable sur les sites
des DRAAF, des Chambres
d'agriculture**

**Abonnez-vous sur
www.normandie.chambagri.fr**

Action pilotée par le ministère chargé
de l'agriculture, avec l'appui financier
de l'Office national de l'eau et des
milieux aquatiques, par les crédits
issus de la redevance pour pollutions
diffuses attribués au financement du
plan Ecophyto.



L'essentiel de la semaine

Des averses sont annoncées pour cette fin de semaine ainsi qu'une baisse des températures maximales.

Tous les *Allium* : *Phytomyza gymnostoma* : vol toujours en cours en vallée de Seine.
Oignon : présence de mildiou sur quelques pieds d'oignon botte en vallée de Seine.
Persil : premières captures de mouche de la carotte en vallée de Seine.
Salade sous abri : présence de pucerons et de mildiou en Seine-Maritime.
Fraise : aucune capture de *Drosophila suzukii* dans le Calvados.

SOMMAIRE :

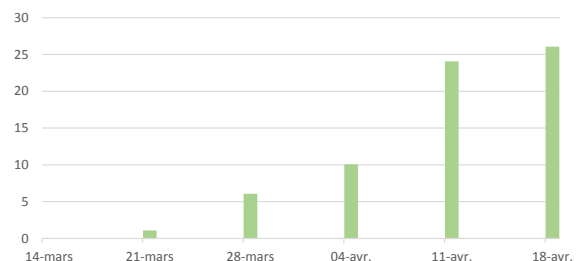
Tous les <i>Allium</i>	1
Oignon	2
Persil	2
Salade sous abri	3
Fraise.....	3
Note abeille	4

Tous les ALLIUM :

Mouche mineuse du poireau : *Phytomyza gymnostoma*

De nouvelles piqûres ont été observées sur ciboulette en vallée de Seine.

Nombre de brins de ciboulette avec piqûre de nutrition - vallée de Seine



Seuil indicatif de risque :

La présence de ces piqûres indique que les mouches sont bien présentes et que les pontes sont donc en cours.

Evolution du risque : le vol est en cours, risque important de ponte. Surveillez régulièrement vos cultures de poireaux, oignons, échalotes, ciboulette, ail... afin de détecter les toutes premières piqûres.

Afin de limiter la progression du ravageur, il est important de ne pas jeter les débris végétaux contenant des pupes et des larves sur le tas de déchets, il convient lorsque cela est possible de les détruire par le feu.

OIGNON :

Haute-Normandie : 1 parcelle oignon botte, stade : 4 feuilles ;

Calvados : 3 parcelles d'oignon de semis : crochet à fouet et 1 parcelle de jours courts : 5 feuilles.

Mildiou :

La présence de mildiou est constatée sur quelques pieds d'une culture d'oignon botte suivie en vallée de Seine.

Modélisation Miloni INOKI au 21 avril sur semis ou plantation réalisés début 2016.

STATION	DATES DES DERNIERES CONTAMINATIONS	GENERATION EN COURS	SORTIES DE TACHES A VENIR
14-SAINT GABRIEL BRECY	3 ; 12 et 14 avril	1 ^{ère}	-
27-LE NEUBOURG	3 ; 12 et 15 avril	1 ^{ère}	-
76-BEAULIEU	3 ; 5 ; 10 ; 12 et 15 avril	1 ^{ère}	-

Modélisation Miloni INOKI au 21 avril sur oignons de jours courts semés à l'automne 2015.

STATION	DATES DES DERNIERES CONTAMINATIONS	GENERATION EN COURS	SORTIES DE TACHES A VENIR
14-SAINT GABRIEL BRECY	3 ; 12 et 14 avril	6 ^{ème}	A affiner dans le prochain bulletin pour les contaminations enregistrées courant janvier.

Seuil indicatif de risque :

1^{ère} génération : aucun risque

2^{ème} génération : le risque mildiou débute pour les bulbilles et les oignons de semis précoces.

3^{ème} génération : le risque mildiou débute pour les oignons de semis.

Le risque est immédiat lorsque du mildiou sporulant est observé dans le secteur, quelle que soit la génération.

Evolution du risque :

Le risque est élevé dans la parcelle d'oignon botte de vallée de Seine où des symptômes ont été observés. La période à risque est également en cours pour les parcelles de jours courts du Calvados puisque la 3^{ème} génération est dépassée. L'incubation des contaminations enregistrées courant janvier avance peu du fait des températures moyennes inférieures à 10°C.

Pour les cultures semées ou plantées depuis le début de l'année 2016 et qui sont levées, le risque mildiou n'a pas encore démarré.

PERSIL :

Suivi : Haute-Normandie : 1 parcelle en AB.

Bon état sanitaire de la parcelle.

Mouche de la carotte :

Suivi du piégeage de *Psila rosae* en vallée de Seine.

Des captures de mouches de la carotte ont été enregistrées dans la parcelle de persil.

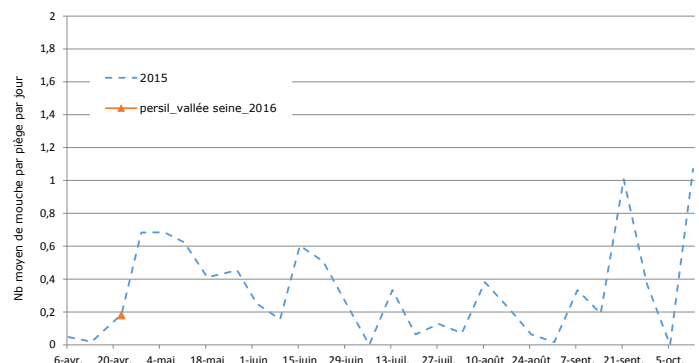
Nuisibilité :

Ce sont les larves qui sont responsables des dégâts observés sur les cultures d'Ombellifères.

Evolution du risque :

A suivre avec les prochains relevés.

Evolution des captures de mouche de la carotte en Haute-Normandie 2016



SALADE sous abri :

Suivi : Seine-Maritime : 1 parcelle avec laitue, batavia et feuilles de chêne, stade : récolte.

Puceron :

Des pucerons sont présents jusqu'à 100% des plantes observées.

Evolution du risque :

Sous abri, les conditions climatiques sont favorables à l'augmentation des populations de pucerons, surveillez vos parcelles.

Mildiou :

Une attaque importante est observée sur les feuilles de la base de 33% des laitues observées.

Evolution du risque :

Sous abri, les conditions climatiques sont favorables, aérez les abris. Surveillez les jeunes plants et les stades proches de la récolte.

FRAISE :

Suivi : Calvados : 2 sites, stade : fruits verts pour la parcelle la plus avancée.

***Drosophila suzukii* :**

Suivi du piégeage de *Drosophila suzukii* dans le Calvados dans deux sites, les pièges sont situés à l'extérieur des abris.

INDIVIDU MALE / PIEGE	SEMAINE 11	SEMAINE 12	SEMAINE 13	SEMAINE 14	SEMAINE 15	SEMAINE 16
CALVADOS 1	0	0	0	0	0	0
CALVADOS 2	0	0	0	0	0	0

Aucune capture n'a été observée dans les parcelles suivies dans ce réseau.

Seuil indicatif de risque et évolution du risque :

Pas de risque actuellement.

Pucerons :

Quelques colonies de pucerons sont signalées dans le réseau.

Evolution du risque :

Le risque d'augmentation rapide des populations est élevé sous abris. Observez régulièrement vos cultures.

NOTE ABEILLE :

Source : DGAL-SDQPV – avril 2015

Les abeilles butinent, protégeons les !**Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires**

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence des ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.